



ARTICLE 10 — DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement intérieur est susceptible d'être modifié en cours d'année en cas de nécessité. Toute modification sera communiquée aux familles avec un délai de prévenance raisonnable.

Le fait de confier son enfant à l'établissement GALIDEN vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Engagement et signature des parents / tuteurs légaux

Je soussigné(e) MBOUOJA W. PRICILE, parent/tuteur légal de l'enfant MBACHE KAESEN MYSHA, déclare avoir lu et accepté le présent règlement intérieur dans son intégralité.

Fait à Abidjan le 21 Septembre 2026

Signature du père / tuteur 1 :

Signature de la mère / tuteur 2 :

Cachet et signature de la Direction

GALIDEN
Crèche - Garderie - Maternelle
Riviera Palmeraie
07 98 70 19 99 - 01 41 37 03 06 - 27 22 55 50 61
www.lapalmerie.galiden.com

